

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 15 septembre 2023.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET GÉraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoît, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville
- M. LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	22
Nombre de votants	40

Madame BRULIN Corinne et Monsieur FLEURY David se retirent du vote

Délibération n° 089/2023

OBJET : MISE EN PLACE DE MANDATS SPECIAUX POUR LES ELUS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

OBJET : MISE EN PLACE DE MANDATS SPECIAUX POUR LES ELUS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-18 et R 2123-22-1 ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu la délibération n°64/2020 en date du 21 août 2020 approuvant le remboursement des frais de déplacement des élus en-dehors du territoire communautaire ;

Considérant que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les élus communautaires peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent l'intercommunalité ;

Considérant qu'un mandat spécial doit être conféré aux élus par une délibération du Conseil Communautaire. Ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'élu concerné. La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de l'intercommunalité par un membre du conseil communautaire et correspond à une opération déterminée de façon précise par son objet et sa limite dans le temps ;

Considérant que la Région Normandie a proposé aux membres du bureau de participer à une session de formation pour les élus locaux à Bruxelles les 26 et 27 septembre 2023 concernant l'Europe : dossiers prioritaires, actualité européenne, rôle de la représentation permanente de la France auprès de l'UE, rôle de la commission européenne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 29 voix pour, 7 voix contre de Mesdames AUBE Annie, LECARPENTIER Véronique, LESAUVAGE Huguette et Messieurs BAYOU Anthony, DELAMARE Pascal, MABIRE Pascal et PAUMELLE René et 4 abstentions de Messieurs GOUPIL Gervais, LEROUX Christian, LEVESQUE Jérôme et REMOND Franck

- **D'ACCORDER** un mandat spécial à Madame BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, l'Enfance-Jeunesse et l'Espace France Services pour son déplacement à Bruxelles dans le cadre de la formation des élus locaux les 26 et 27 septembre 2023 ;
- **D'ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement pour son déplacement à Bruxelles dans le cadre de la formation des élus locaux les 26 et 27 septembre 2023 ;
- **DE REMBOURSER** les frais engagés pour l'exécution de ces mandats spéciaux dans la limite des indemnités de mission allouées aux élus et sur présentation d'un état de frais.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget général.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE